Greffe du tribunal de commerce d'Evry

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 02/11/2011

Numéro de dépôt : 12811

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Renouvellement(s) de mandat(s) d'administrateur(s)
Nomination(s) d'administrateur(s)
Changement(s) d'administrateur(s)

Déposant :

Nom/dénomination : ABCD INTERNATIONAL

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 391 778 883

N° gestion : 2001 B 01990

Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:03
N° de dépôt - 12811 / 391778883

Acte déposé au Greffe | Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 02 NOV 2011
Numéro : A12811

ABCD INTERNATIONAL
Société Anonyme
au capital de 415 545 euros
Siège social : 4-6 rue des Carriers - ZAC du Centre Ville - Secteur du Moulin
91350 GRIGNY
391 778 883 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le 15 septembre,
A 11 heures,

Les administrateurs de la société ABCD INTERNATIONAL se sont réunis en Conseil, 4-6 rue des Carriers - ZAC du Centre Ville - Secteur du Moulin 91350 GRIGNY, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion

Sont présents :

Madame Claude SAAL,
Monsieur René SAAL,
Monsieur Samuel MAMANE,
Monsieur Daniel MAMANE,
Madame Laura MAMANE,
Madame Valérie MAMANE,

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Daniel MAMANE préside la séance en sa qualité d'Administrateur.

Monsieur Samuel MAMANE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suite à la révocation de ses fonctions d'administrateur par l'Assemblée Générale du 15 septembre 2011 :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du nouveau Président du Conseil d'administration,

Suite à la révocation de son mandat d'administrateur de Mamadem Annie MAMANE, le président du conseil d'administration ne peut être maintenu dans ses fonctions. Le conseil doit donc constater la révocation ad nutum du Président du conseil d'administration et son remplacement.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:03
N° de dépôt - 12811 / 391778883

LA REVOCATION DU PRESIDENT

La révocation des fonctions d'adminstrateur de Madame MAMANE Annie entraine une révocation automatique de ses fonctions de Président du conseil d'administration à compter de ce jour

LA NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

Le conseil propose la candidature de Monsieur Samuel MAMANE, né le 10 juillet 1980, à Marseille (13001), demeurant 10 rue Audubon 75012 PARIS. Il est précisé que Monsieur Samuel MAMANE a la qualité d'administrateur conformément aux statuts et est à ce titre habilité à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la candidature de Monsieur Samuel MAMANE et décide de le nommer Président du Conseil d'administration à compter de ce jour, pour une durée de trois exercice, soit jusqu'au «31/12/2014.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Administrateurs.

Le Président

les Administrateurs

Copie certifiée conforme
/ 25/06/2019 16:02:03
N° de dépôt - 12811 / 391778883